



Département de la Seine-Maritime

PLAN LOCAL D'URBANISME
Commune de Grand-Camp



N° de la planche : Planche 1/1

Echelle : 1:4 000



Prescriptions

- Alignements boisés classés (L 113-1)
- Alignements boisés classés à créer (L 113-1)
- ★ Bâtiment agricole susceptible de changer de destination (L 151-11-2')
- Mares comme éléments naturels à protéger, à conserver ou à créer (L 151-23)
- ▨ Champs d'expansion des ruissellements (R 151-31-2' et R 151-34-1')
- ▨ Emplacement réservé (L 151-41)
- ▨ Espace boisé classé (L 113-1)
- ▨ Zones ayant subies des inondations (R 151-31-2' et R 151-34-1')
- ▨ Secteur d'inconstructibilité liés aux vides et indices de vides (R 151-31-2' et R 151-34-1')
- ▨ Droit de préemption urbain (R 151-52-7')
- ▨ Voie classée à grande circulation 75 m (R 151-53-5')
- ▨ Voie classée à grande circulation 100 m (R 151-53-5')
- Bâti dur
- Bâti léger
- ▨ Parcelle cadastrale
- ▨ Limite communale

Légende

- A - Zone agricole à protéger
- AU1 - Zone à caractère naturelle destinée à être ouverte à vocation principale résidentielle
- AU2 - Zone à caractère naturel destiné à être ouvert à l'urbanisation pour l'accueil d'activités artisanales, tertiaires et commerciales
- AU3 - Zone à caractère naturel destinée à être ouverte à l'urbanisation vouée à la réalisation d'équipements scolaires, sportifs, de loisirs ou culturels
- N - Zone naturelle à protéger
- Na - Zone naturelle à protéger, secteur partiellement équipé, comportant des constructions existantes isolées
- Ua - Zone mixte de densité moyenne, correspondant au centre-bourg
- Ub - Zone mixte de densité moyenne, correspondant aux hameaux de la Forge, Goubertmoulin et les Communes

PLU :
Approuvée le : 09/11/2007
Modification simplifiée n°1 :
Approuvée le : 23/09/2011

Modification simplifiée n°2 :
approuvée le 24/06/2016

N°	EMPLACEMENTS RESERVES	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE
ER N°1	Réalisation d'un parking poids lourd	Commune	8630 m²
ER N°2	Réalisation d'un aménagement curatif	Communauté de communes	9650 m²